

Forêt et plage :

Notre Dame de Monts - St Jean de Monts

Circuit de 20 km dont 6 sur la plage et 14 en forêt.

Accessible aux cavaliers



Parking possible à La Parée Grollier (à côté de la station d'épuration) sur Notre Dame de Monts ou à La Davière à St Jean de Monts.

Extrait de l'arrêté de St Jean de Monts réglementant la circulation des chevaux sur la commune et la plage :

Art.1 : ... la circulation sur les chaussées et les trottoirs est interdite, toute l'année dans toute l'agglomération à l'exception de la Parée Jésus dans sa partie permettant l'accès au coupe-feu, de la rue du moulin Cassé et la rue Bois blanc

Art.2 : ...du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, la circulation des chevaux est interdite, en permanence sur la plage, dans sa partie comprise entre la limite de st Hilaire de Riez et l'extrémité nord du Golf, ainsi que sur la partie dunaire de Notre Dame de Monts. La pratique de l'équitation est par contre autorisée du 1^{er} mai au 30 septembre de 19h à 10h et ce dans sa partie comprise entre l'extrémité nord du Golf et la limite de Notre Dame de Monts

Extrait de l'arrêté de Notre Dame de Monts réglementant la circulation des chevaux sur la commune et la plage :

Plage interdite du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année de 9h du matin à 19 heures le soir. Pas de circulation de chevaux montés ou attelés dans les rues du centre de Notre Dame de Monts, pendant la même période.

Hébergements à proximité :

- La Jolette à St Jean de Monts*